

2^e semaine de la session d'été

Compte rendu

12 juin 2015

Le Conseil national a adopté à une nette majorité le projet concernant le **Parc national de l'innovation**. Il a également accepté une série de mesures en vue de la **promotion économique pour les années 2016-2019**.

Le Conseil des États, pour sa part a débattu des modifications de la **loi sur le casier judiciaire**. Il a refusé nettement la création d'un casier judiciaire pour les entreprises.

Conseil national

15.031 Parc national de l'innovation en Suisse. Organisation et soutien

Le Parc d'innovation largement plébiscité

La révision totale de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) a posé la première pierre d'un parc national d'innovation. Concrètement, il s'agit d'encourager la collaboration d'entreprises, de hautes écoles et de cantons sur des projets mêlant recherche et développement, et ce sur plusieurs sites. Le Conseil national, Chambre prioritaire, a examiné le message réglant l'organisation et le soutien du Parc d'innovation. D'après le message, la Confédération jouerait un rôle subsidiaire. Les entités responsables des sites assumeront la responsabilité concernant la mise en place, l'exploitation et l'entretien d'un site. La fondation de droit privé Swiss Innovation Park est l'entité responsable au niveau national.

► Le Conseil national a approuvé à une forte majorité la création d'un Parc national d'innovation.

Le Conseil national a adopté deux arrêtés fédéraux : premièrement, il a accepté par 153 voix contre 38 et une abstention un crédit-cadre de 350 millions de francs pour des cautionnements de la Confédération. Ceux-ci faciliteront la tâche des entités responsables des différents sites au moment de lever des capitaux pour acquérir des appareils et des installations de recherche. Deuxièmement, il a accepté par 140 voix contre 34, que la Confédération mette à disposition des biens-fonds pour la création de sites en échange du versement de droits de superficie. **economiesuisse soutient la création d'un Parc national d'innovation et se félicite de ces décisions.** Ce parc contribuera de manière décisive à la mise en place de bonnes conditions-cadre pour l'innovation et au renforcement de notre prospérité.

► Le financement additionnel décidé n'est pas dans l'intérêt d'un parc d'innovation fructueux.

À l'instar du Conseil fédéral et de la Fondation Swiss Innovation park, economiesuisse est opposée au versement de contributions fédérales supplémentaires. Les sites doivent s'autofinancer. Afin que ce projet intergénérationnel porte ses fruits, les entreprises participantes doivent aussi s'engager financièrement. Le Conseil national a, heureusement, préservé pour l'essentiel le projet du Conseil fédéral. Il a cependant accepté à une courte majorité une proposition de sa commission selon laquelle les produits financiers de la rente des droits de superficie sont réaffectés à la Fondation Swiss Innovation Park, ce qu'economiesuisse regrette. **Des moyens supplémentaires nuiront à une organisation efficace et durable du parc d'innovation.** Le Conseil des États, deuxième Chambre délibérante, a la possibilité de rectifier cette décision.

15.019 – Promotion économique pour les années 2016-2019

Promotion des exportations : le Conseil national renonce à tailler dans le budget

Dans son message sur la promotion économique pour les années 2016 à 2019, le Conseil fédéral présente au Parlement toute une série de mesures visant à renforcer la place économique. Il propose notamment de financer des mesures, pour un montant de 374,2 millions, dans les domaines des activités de cyberadministration pour les PME, de la politique du tourisme ainsi que de la promotion des relations extérieures et de la place économique. À cela s'ajoute le débat sur le second programme pluriannuel de la Nouvelle politique régionale 2016-2023, qui comprend un financement échelonné sur huit ans pour un montant de 230 millions destiné au Fonds de développement régional.

► Le Conseil national a modifié seulement quelques points du projet du Conseil fédéral.

► economiesuisse s'oppose aux coupes dans le domaine de la cyberadministration.

economiesuisse soutient globalement le projet. Les mesures proposées sont éprouvées et d'une ampleur appropriée. Le Conseil national a accepté, en première lecture, **les huit arrêtés fédéraux**, ce dont economiesuisse se félicite. Il a accepté la majorité des propositions du Conseil fédéral. À noter, qu'il **a refusé, par 105 voix contre 86**, la proposition de sa commission qui visait à **tailler dans les ressources destinées à la promotion des exportations, ce dont economiesuisse se félicite**. Au vu des défis de taille que les PME exportatrices doivent relever dans le contexte du franc fort, des coupes dans ce domaine auraient été particulièrement nuisibles. Les moyens concernés sont utilisés pour financer des offres d'information et de conseil de Switzerland Global Enterprise (S-GE). Il s'agit de l'un des rares instruments qui permettent de soutenir les entreprises dans la situation actuelle.

Les sombres perspectives budgétaires fédérales appellent des mesures d'austérité, ce qu'economiesuisse admet. **Cependant, la décision du Conseil national de réduire le crédit d'engagement en faveur de la cyberadministration, par rapport au projet du Conseil fédéral**, n'est pas judicieuse sous l'angle budgétaire à long terme. Les offres de cyberadministration allègent en effet les charges administratives des PME suisse et contribuent à préserver la création de valeur et les emplois. Elles contribuent aussi à accroître la productivité des administrations fiscales. L'un comme l'autre ont une incidence positive sur les finances publiques. La disposition ajoutée dans l'arrêté en vue de la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale n'est pas non plus judicieuse pour une promotion efficace de la place économique. En vertu de celle-ci, les conventions-programmes conclues par la Confédération avec les cantons doivent encourager « l'innovation durable ». Ce terme n'étant pas standardisé, il se révélera vide de sens à moins qu'il suscite des discussions sans grand intérêt sur son sens.

Conseil des États

14.053 Loi sur le casier judiciaire (VOSTRA)

Refus net du casier judiciaire des entreprises

Dans ce projet, le Conseil fédéral propose d'étendre le cercle des instances ayant accès aux données du casier judiciaire. En raison des besoins des différentes instances, quatre types d'extraits sont prévus. Dans l'intérêt de la protection des données, les personnes concernées pourraient connaître les demandes d'accès au registre. Du point de vue économique, il est particulièrement important de noter que le projet du Conseil fédéral propose d'enregistrer également les entreprises. Comme le lui demandait sa commission, le Conseil des États a biffé la disposition concernée par 28 voix contre 13 et 2 abstentions. Il a accepté la loi à l'unanimité au vote d'ensemble.

► Un casier judiciaire des entreprises créerait toute une série de problèmes qu'il faut placer en regard d'une utilité faible.

economiesuisse salue la décision du Conseil national de refuser la création d'un casier judiciaire pour les entreprises. La nécessité de celui-ci n'est pas avérée. Quand une entreprise connaît des problèmes sérieux, l'opinion publique en est informée et on trouve des traces sur Internet ou auprès des services d'information habituels. De plus, la valeur d'un casier judiciaire est très faible : une entreprise ne peut être punie que d'un très petit nombre de délits. Ce sont toujours des personnes physiques qui sont punies pour fraude ou dommages aux créanciers. Sans compter qu'un casier judiciaire des entreprises créerait toute une série de problèmes. Dans la mesure où des entreprises peuvent être dissoutes, recrées et réenregistrées, il ne serait jamais à jour et fiable. Pour de petites structures, une entrée éventuelle dans le casier judiciaire pourrait accroître la pression en faveur d'une liquidation de la société. De même, un extrait de casier vierge pourrait être trompeur.

Autres sujets traités sous la Coupole

Conseil national

14.039 Blocage et restitution des avoirs illicites de personnes politiquement exposées à l'étranger. Loi

Le Conseil national a débattu de ce projet de loi relatif au blocage, à la confiscation et à la restitution de valeurs patrimoniales appartenant à des personnes exposées politiquement. Le projet concerne des avoirs placés sur la place financière suisse que des personnalités politiques se sont appropriées de manière illicite (par corruption, par exemple). Le Conseil national, Chambre prioritaire, a adopté ce projet de loi par 136 voix contre 54 et une abstention, selon les recommandations de sa commission délibérante. *economiesuisse* salue le fait que cette loi établit la sécurité juridique sur cette question délicate et qu'elle améliore la transparence du côté des activités de l'État. En ce qui concerne les délibérations du Conseil des États, il faut veiller à ce que la loi soit formulée de manière suffisamment précise, qu'elle reste efficace et que son efficacité ne puisse pas être remise en question.

Conseil des États

14.087 AVSplus : pour une AVS forte. Initiative populaire

Cette initiative populaire souhaite augmenter les rentes AVS de 10 %. Le Conseil fédéral recommande de la rejeter sans contre-projet. La Chambre des cantons l'a suivi par 33 voix contre 11 et une abstention et recommande donc au peuple de refuser l'initiative. *economiesuisse*, qui est aussi résolument opposée à cette initiative populaire, salue cette décision du Conseil des États. L'initiative générerait des coûts supplémentaires qui atteindraient 5,5 milliards de francs par an en 2030, ce qui est totalement insensé dans la situation démographique qui est la nôtre. La menace d'un déficit plane déjà sur l'AVS. En l'absence de réforme, le déficit de l'AVS pourrait atteindre 8,3 milliards par an d'ici à 2030. En raison de l'augmentation régulière du nombre de retraités, une réforme est déjà nécessaire pour maintenir le niveau actuel des rentes. Ladite réforme devra contenir des solutions acceptables sous les angles économique et social et être à la hauteur des défis. De telles solutions doivent être trouvées dans le cadre de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

Pour toute question :

carmelo.lagana@economiesuisse.ch
ueli.karrer@economiesuisse.ch
susanne.brunner@economiesuisse.ch

economiesuisse
Fédération des entreprises suisses
1, carrefour de Rive, case postale 3684
1211 Genève 3
www.economiesuisse.ch